

Investir en Italie ou faire une donation, maintenant c'est rentable: visa d'entrée, permis de séjour et bénéfiques fiscaux.

Vous faites partie d'un Pays non UE et vous êtes un investisseur?

Si vous faisiez un investissement dans une société ou une startup innovante italienne, vous obtiendriez un visa d'entrée, un permis de séjour valable également en Europe et d'importants bénéfices fiscaux.

Vous êtes un mécène? Vous obtiendrez les mêmes avantages en faisant une donation pour soutenir des initiatives culturelles, la restauration de monuments historiques et artistiques ou bien d'autres projets d'intérêts public.

Cela est prévu par la Loi 7 Décembre 2016, n. 321, et le service INVESTITOR VISA vous aidera à trouver une société dans laquelle investir ou un projet pour une donation. Nous vous fournirons le support afin de demander le visa d'entrée et le permis de séjour.

Vous êtes un entrepreneur? Vous voulez créer votre propre entreprise en Italie et obtenir un visa d'entrée?

En plus de la possibilité d'obtenir un visa grâce à un investissement dans le capital d'une société ou en faisant une importante donation, la loi italienne prévoit l'obtention d'un visa d'entrée ou d'un permis de séjour pour travail autonome/entrepreneur. Dans ce cas, vous pouvez convenir avec le fisc italien, une taxation très favorable sur les revenus dans votre Pays.

Les conditions pour obtenir le visa sont les suivantes ; démontrer d'avoir une activité d'entrepreneur dans votre Pays; s'engager à investir une somme d'au moins 500.000 euros en Italie et créer au moins trois nouveaux postes de travail.

Dans la troisième galerie du site (showcases), vous trouverez d'intéressantes propositions de ventes d'Hotels et d'entreprises agricoles, que vous pouvez acheter pour créer votre nouvelle activité en Italie.

En revanche, si vous êtes intéressés pour d'autres secteurs, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse info@investorvisa.it, en nous indiquant vos exigences.

Découvrez nos services

www.investorvisa.it

Ces informations ont été traduites en arabe, chinois, russe, espagnol, français et japonais, afin de vous offrir la possibilité de comprendre rapidement et de façon précise, les avantages du nouveau visa pour les investisseurs et comment utiliser nos services. Si vous décidez d'investir ou de faire une donation, ou tout simplement recevoir des informations, vous devriez utiliser l'anglais ou l'italien.

À propos de nous

Jusweb srl est une société qui a son siège à Viterbo. Créée en 2003, elle travaille dans le secteur de l'édition juridique, en analysant la condition juridique des étrangers et la mobilité internationale dans les secteurs du droit national, international et de l'Union Européenne. Depuis 2005, Jusweb publie tous les quinze ans la revue professionnelle *Immigrazione.it*. La revue, dès la sortie de son premier numéro, a été adoptée par le Ministère de l'Intérieur pour la mise-à-jour et les exigences opérationnelles des fonctionnaires de Police des Frontières et des Bureaux d'Immigration des Préfectures de police.

Jusweb opère en tant qu'organisme accrédité dans le domaine de la formation des avocats, des expert comptables et des journalistes. Depuis 2010, à travers la plateforme www.formazioneweb.it, elle transmet des cours et des séminaires interactifs en direct sur internet. Jusweb est la première société italienne à proposer des cours de formations grâce à une plateforme numérique.

La société offre des suivis et l'assurances pour l'entrée et le séjour des citoyens étrangères en Italie. Dans le cadre extra juridique, la société s'occupe de web marketing et de communication sur internet. Pour la gestion du service de Investor Visa, l'équipe, la rédaction de la revue *Immigrazione.it* et les formateurs, sont aidés par des traducteurs interprète de langue maternelle chinoise, arabe et espagnole et d'un réseau d'expert.

Info et contacts

JUSWEB srl

Servizio Investor Visa
Via Marconi, 10
01100 Viterbo - ITALIA
+ 39 0761 092025 /55
info@investorvisa.it

Investir ou faire une donation en Italie

Pourquoi choisir l'Italie: investir dans une société et dans une startup innovatives, faire une donation pour la culture italienne, obtenir un visa d'entrée, un permis de séjour et des bénéfices fiscaux.

Probablement vous êtes l'une des nombreuses personnes qui aiment l'Italie, Pays où pouvoir passer et vivre une partie de leur temps. Vous connaissez probablement, dans les grandes lignes, notre patrimoine historique, artistique, paysagé la qualité de notre nourriture et de notre société qui ensemble, ont contribué à faire connaître dans le monde le Style Italien, le Pays dans lequel vous êtes en train d'investir argent.

L'Italie est la troisième puissance économique de la Zone Euro et la huitième dans le monde, avec un marché interne de 60 million de personnes, permettant l'accès à 500 million de consommateurs de l'Union Européenne et à 270 million de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. L'Italie est le deuxième Pays manufacturier en Europe avec des connaissances dans des secteurs stratégiques comme ceux des machines et de l'automation, de la mode et du design, de l'alimentation et de la cuisine. En Italie, vous pouvez trouver des centres de recherches et de développement et plus de 20 universités italiennes parmi les 500 meilleurs au monde. La qualité de la vie en Italie, avec ses paysages, son art, son histoire, sa culture et sa cuisine, est sans pareil dans le monde.

Les meilleurs Pays 2017: l'Italie est le premier Pays au monde pour ce qui est du patrimoine artistique et influence culturelle, c'est-à-dire le Pays qui influence dans les domaines de la mode et tendance culturelle. C'est ce qui ressort de l'analyse faite par USNews, leader des opinions depuis 80 ans <http://www.usnews.com/news/best-countries/heritage-rankings>.

Aujourd'hui, grâce à une nouvelle loi adoptée par le Parlement italien en Décembre 2016, si vous faites des investissements d'une certaine importance vous aurez la possibilité d'entrer et de résider en Italie et dans d'autres pays européens facilement.

Il s'agit du «**visa d'entrée pour les investisseurs**». Ce visa sera délivré à l'étranger qui fera un don majeur dans le domaine des projets du patrimoine culturel ou dans des projets d'intérêts publique dans d'autres domaines, ou bien investir dans des entreprises ou dans des obligations gouvernementales. Le visa, élargi aux membres de la famille, sera délivré avec des procédures très rapides. Non seulement; si vous décidez d'établir votre résidence en Italie, vous aurez un traitement fiscal très favorable pendant quinze ans. La loi italienne autorise déjà les ressortissants étrangers à entrer et à séjourné pour de nombreuses raisons, mais pas avec les mêmes opportunités, reconnus aujourd'hui avec le special «Visa investisseur» et le permis de séjour décrits sur ce site.

“Investor Visa” est un service conçu pour aider les investisseurs et les clients étrangers à choisir leur investissement et de gérer la documentation du visa et du permis de séjour.

Les avantages du «visa pour les investisseurs»

Le nouveau visa (Art 26-*bis* du Texte unique sur l'immigration) permet à l'investisseur ou bienfaiteur et sa famille de:

- entrer et séjourner en Italie pendant deux ans ; ensuite, le permis est renouvelable pour trois ans; au bout de cinq ans à compter de l'entrée, vous pouvez obtenir un permis de séjour pour une durée indéterminée;
- entrer dans d'autres pays de l'Union européenne et y rester quatre-vingt-dix jours tous les six mois;
- si l'investisseur le veut, il peut transférer sa résidence fiscale en Italie et s'accorder avec les autorités du fisc italiennes une taxe forfaitaire sur les revenus étrangers.

Les caractéristiques du permis de séjour pour investisseurs

A la différence du visa / permis de séjour pour les affaires, le tourisme, la mission, etc., tous d'une durée de quatre-vingt-dix jours tous les six mois, ce nouveau permis de séjour a une durée initiale de deux ans, le délai est prolongé de trois ans et après cinq années à compter de la première obtention, il deviendra un permis de séjour pour une durée indéterminée;

à la différence du visa / permis de séjour pour travail qui vous oblige à effectuer une activité de travail et à résider en Italie, le nouveau permis de séjour pour les investisseurs vous permet de faire vos affaires ailleurs et continuer à vivre dans votre pays, mais ayant la droit d'entrer et de séjourner en Italie quand et pour la durée que vous voulez, sans avoir à demander d'autres visas ou permis;

à la différence du visa / permis de séjour pour résidence qui vous permet de vivre en Italie, mais au risque de le perdre si vous vous déplacez dans un autre pays ou si vous repartez dans votre pays pour plus de six mois, le nouveau permis de séjour pour les investisseurs, comme expliqué dans la section précédente, vous laisse la liberté de mouvement;

Le nouveau permis de séjour pour les investisseurs vous permet d'étendre ces avantages aux membres de la famille suivants:

- a) le conjoint ou le partenaire d'une union équivalente au mariage non légalement séparés et âgé d'au moins dix-huit ans;
- b) les enfants mineurs, y compris du conjoint ou nés hors du mariage, célibataire;
- c) les enfants à charge, si pour des raisons objectives ne peuvent pas subvenir à leurs besoins essentiels en raison de leur état de santé qui cause un handicap total;
- d) les parents à charge, s'ils n'ont pas d'autres enfants dans le pays d'origine ou de provenance, ou les parents de plus de soixante ans, dans le cas où les autres enfants sont incapables de les soutenir pour des raisons de santé, graves et documentés.

Avantages fiscaux pour la personne qui transfère sa résidence fiscale en Italie

Depuis 2017, la personne physique qui transfère sa résidence en Italie peut opter pour le paiement d'un impôt de substitution sur son revenu produit à l'étranger, à condition qu'il n'est pas été résident fiscalement en Italie pour une période d'au moins neuf ans sur les dix précédant le début de la période d'option. La taxe est appliquée à tous les revenus sauf certaines exceptions relatives aux gains en capital générés par la vente de participation «qualifié» dans la société.

Les montants d'impôt de substitution est de cent mille euros pour chaque année d'imposition où l'option est valable, quel que soit le revenu reçu. Le montant est réduit à vingt-cinq mille euros pour chaque année d'imposition pour chacun des membres de la famille autorisés à rejoindre la personne qui déclare. Par conséquent, les membres de la famille rejoint en Italie qui produisent du revenu à l'étranger à l'exclusion de ceux découlant des gains en capital lors de la cession de participations qualifiées, paieraient un impôt de substitution de vingt-cinq mille cent mille euros au lieu cent mille euros.

L'option doit être exercée après avoir obtenu une réponse favorable à la demande présentée à l'Agence des Impôts dans le délai de dépôt de la déclaration de revenus par rapport à la période d'imposition où la personne inscrite doit avoir sa résidence en Italie, et est valable de cette période d'imposition.

L'option a une durée de quinze ans et peut être révoqué par le demandeur. Elle termine pour non-paiement partiel ou total de l'impôt. Et il interdit d'exercer une nouvelle option suite à une révocation ou de déchéance. Un ou plusieurs membres de la famille du demandeur, peuvent choisir de ne pas bénéficier de l'option, demandant un taxation ordinaire relative aux revenus étrangers.

Combien d'argent faut-il et où investir

La loi prévoit trois possibilités d'investissement:

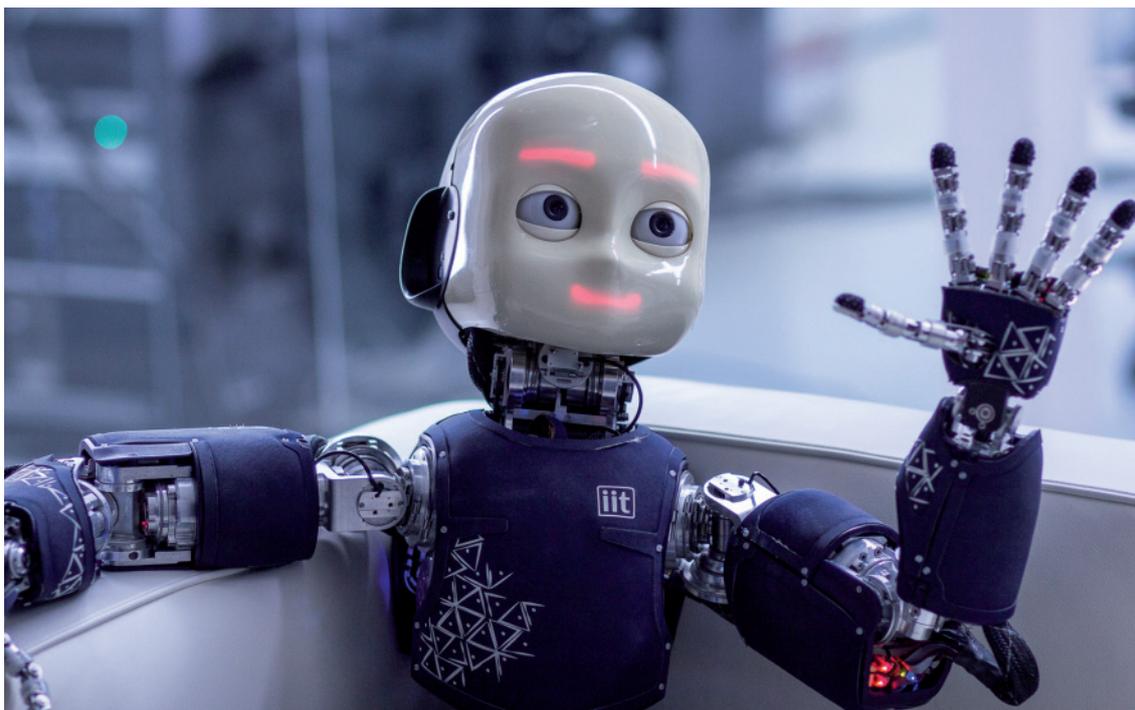
- a) un investissement d'au moins 1 million d'euros dans le capitale d'une entreprise italienne ou d'au moins 500 mille euros dans une start-up innovante;
- b) un don d'au moins 1 million d'euros dans les domaines de la culture, la récupération du patrimoine culturel et du paysage, ou une initiative d'intérêt public dans le domaine de « l'éducation, de la recherche scientifique, de la gestion des migrations;
- c) un investissement d'au moins 2 millions d'euros dans des titres émis par le gouvernement italien.

L'investissement doit être maintenu pendant au moins deux ans.

Les conditions requises pour demander un visa pour les investisseurs

L'investisseur:

- doit démontrer de posséder les sommes d'argent allouées à l'investissement, et que les mêmes montants proviennent de sources légales, disponibles et transférables en Italie;
- Il doit déclarer de s'engager à utiliser l'argent pour faire de l'investissement ou un don de bienfaisance dans un délais de trois mois à compter de la date d'entrée en Italie;
- Il doit démontrer de posséder d'autres ressources financières pour subvenir à leurs besoins pendant leur séjour en Italie.



Investir dans une entreprise

Nos services pour encourager l'investissement dans les entreprises italiennes et pour demander un visa et un permis de séjour.

Vous avez décidé de faire un investissement dans des entreprises italiennes ? Si vous ne savez pas exactement où répartir votre argent, nous vous fournirons des possibilités de choix en fonction de votre disponibilité et vos besoins. Après avoir indiqué vos préférences, nous vous mettrons en contact avec la société ou avec son conseiller professionnels (notaire, agence, comptable ou avocat) pour traiter directement tous les aspects de la transaction financière. Au terme des négociations, nous vous fournirons le soutien pour demander un visa. Une fois obtenu le visa vous pourrez entrer en Italie et dans les trois mois suivants vous devrez conclure l'investissement. L'opération financière est garantie par un acte public, en présence d'un notaire et de deux témoins. Si vous n'avez aucune connaissance directe du notaire, vous pouvez choisir parmi ceux que nous avons sélectionnés en fonction de leur expérience spécifique dans les transactions transfrontalières, un notaire dans chaque région. L'acte public sera le principal document pour démontrer que vous avez satisfait aux exigences de la loi afin de demander la délivrance d'un permis de séjour pour investisseurs. Nous nous occupons de la demande de permis de séjour.

Si vous connaissez déjà l sociétés dans lesquelles investir ou le bénéficiaire du don et vous avez décidé de gérer seul ou avec vos experts de confiance l'ensemble de l'opération financière, notre service vous fournira l'assistance pour l'obtention du visa et du permis de séjour.



Photo Emmevi. Courtesy of Fondazione Arena di Verona

Patrons – grande donation

Nos services vous serviront pour faire un don en faveur de la culture, des projets pour la valorisation des biens historiques, artistiques, paysagés, ou dans la recherche scientifique ou d'autres initiatives d'intérêt public, et pour demander au visa et permis de séjour.

Vous avez décidé de faire un don important en tant que mécène ? Nous vous fournirons des possibilités de choix en fonction de votre disponibilité et de vos besoins. Après avoir indiqué vos préférences, nous vous mettrons en contact avec la société ou avec son conseiller professionnels (notaire, agence, comptable ou avocat) pour traiter directement tous les aspects de la transaction financière. Au terme des négociations, nous vous fournirons le soutien pour demander un visa. Une fois obtenu le visa vous pourrez entrer en Italie et dans les trois mois suivants vous devrez conclure l'investissement.

L'opération financière est garantie par un acte public, en présence d'un notaire et de deux témoins. Si vous n'avez aucune connaissance directe du notaire, vous pouvez choisir parmi ceux que nous avons sélectionnés en fonction de leur expérience spécifique dans les transactions transfrontalières, un notaire dans chaque région. L'acte public sera le principal document pour démontrer que vous avez satisfait aux exigences de la loi afin de demander la délivrance d'un permis de séjour pour investisseurs. Nous nous occupons de la demande de permis de séjour.

Si vous connaissez déjà le projet dans lesquelles investir et vous avez décidé de gérer seul ou avec vos experts de confiance l'ensemble de l'opération financière, notre service vous fournira l'assistance pour l'obtention du visa et du permis de séjour.

LES AVANTAGES DE DONS POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET RESTAURATION DES BIENS CULTURELS PUBLIC

Personnes physiques et morales ayant leur résidence fiscale en Italie

Les personnes physiques et morales ayant leur résidence fiscale en Italie ont le droit de déduire de l'impôt sur le revenu généré en Italie, un pourcentage du montant de la donation faite pour la restauration ou la mise en valeur des bâtiments historiques appartenant à des organismes publics, ou soutenir les fondations symphoniques et lyriques ou des théâtres de tradition.

Six passages pour investir ou faire un don

1. L'investisseur, après avoir identifié l'opération de son choix dans une des deux bases de données, doit s'enregistrer sur le site et indiquer le service de son intérêt, parmi: a) l'investissement dans une entreprise, b) don à une institution ou un organisme privé pour un projet de valorisation du patrimoine historique/artistique ou d'autres projets d'intérêt public, c) uniquement demande de visa et permis de séjour;
2. Jusweb évalue la demande et délivre l'autorisation pour accéder à la base de données correspondante au type d'investissement;
3. Si l'investisseur est intéressé par une ou plusieurs propositions, Jusweb fournit des informations supplémentaires et organise une réunion en webconférence * avec la participation du représentant de l'entreprise ou la personne responsable du projet, s'il s'agit d'un investissement ou d'un don; pour participer à la webconférence, vous devez payer la première partie des frais d'inscription;
4. si les conditions d'un accord existent, les parties poursuivent les négociations entre privé;
5. parvenus à un accord, l'investisseur donne Jusweb la tâche d'instruire le dossier de demande d'autorisation du Comité technique et du visa près de l'Ambassade italienne compétente. Vous versez la partie restante des frais;
6. une fois obtenu le visa, dans un délai de huit jours de l'arrivée en Italie, l'investisseur ou bienfaiteur fait la demande pour le permis de séjour par le biais de Jusweb, dans les trois mois suivants, vous signerez l'acte du notaire.

* La conférence Web est tenue en italien ou en anglais; dans le second cas, il y aura un interprète Jusweb. Dans le cas d'investisseur arabe, chinois, russe, espagnol, français et japonais, sous réserve de l'adoption de l'italien ou l'anglais, des interprètes dans ces langues seront présents.

Combien le service visa pour investisseurs coute-t-il?

Le service visa pour investisseurs prévoit deux paiements distincts:

Le premier versement sera de 1.000,00 € plus TVA 22% (étape n. 3) et comprend les services suivants:

- 1) participer à une Web conférence avec la société à financer ou avec le promoteur du projet auquel faire le don, avec l'aide d'un interprète en anglais et, si nécessaire, en arabe, en chinois, en russe ou en espagnol;
- 2) les conseils fiscaux liés à cet investissement particulier et l'imposition prévue par la loi italienne et les accords internationaux si vous décidez de transférer votre résidence en Italie;
- 3) si l'investisseur de participer à d'autres webconférence afin d'évaluer d'autres investissements, le coût de chacune d'elles sera réduit à 800,00 € plus TVA 22%.

Le deuxième versement est relatif à la gestion de la documentation du visa d'entrée et du permis de séjour.

Une fois conclu un accord préliminaire avec la société ou le promoteur du projet auquel faire le don, l'investisseur confirmera à Jusweb les démarches relatives au visa d'entrée et du permis de séjour (étape n. 5). Dans ce cas, le coût sera déterminé par le nombre de demandes de visa (uniquement l'investisseur ou également les membres de la famille) et le montant sera communiqué au moment de l'inscription au service (étape n. 2). Le service comprend:

- 1) traitement de l'autorisation de la demande d'autorisation près du Ministère du Développement Economique (y compris la préparation du business plan);
- 2) l'aide pour l'obtention d'un visa d'entrée;
- 3) la préparation de la demande du permis de séjour et l'accompagnement près de la Préfecture de police compétente territorialement.

L'investisseur peut également demander des prestations supplémentaires, telles que la relocation, l'interprétation, l'aide fiscale, etc. dont les coûts communiqués séparément.

Les investissements dans les obligations d'État

Si vous avez décidé de faire un investissement dans des obligations gouvernementales, notre service vous offrira l'assistance dans les démarches pour le visa et le permis de séjour.

Les étapes:

1. Inscription sur le site et demande d'assistance pour la gestion des démarches visa et du permis de séjour
2. Échange de correspondances, afin d'évaluer les conditions légales et un devis des coûts pour les démarches d'obtention du visa et du permis de séjour et pour tous les autres services requis par l'investisseur. Paiement de 50% des frais.
3. L'investissement doit être fait dans un délai de trois mois après l'entrée et les actes doivent être envoyés à Jusweb pour préparer la demande de permis de séjour.

Autres informations

La somme d'un million d'euros mis en place par la loi comme un montant minimum à allouer au don est au net des frais liées à l'acte notarial, des frais d'inscription au programme et, bien sûr, de tous les frais de voyage et de séjour à la charge du donneur ou donataire sauf indication contraire. Toutefois les honoraires professionnels liés à la conception des interventions de financement, peuvent être inclus.

La responsabilité de Jusweb et de ses partenaires est exclusivement liée à la gestion des activités mentionnées dans ce site internet et ne dépasse pas le stade préliminaire décrit ci-dessus ou, encore moins, concerne les phases successives de l'accord d'investissement ou de don.



Propositions d'investissement et de don - GALERIE

Investments Showcase

La galerie de données des demandes d'investissements nécessaires dans les entreprises

Dans cette galerie, vous trouverez les demandes de financement de certaines sociétés créées en Italie. Une fiche de synthèse vous donnera quelques directives générales; si vous voulez en savoir plus sur la société, vous pouvez vous abonner à notre service et vous recevrez toutes les informations techniques et économiques sans aucune obligation d'effectuer l'investissement.

Donations Showcase

La galerie du patrimoine culturel ou d'autres projets finançables avec une donation

Une liste des châteaux, des villas, des palais, des villes historiques et d'autres projets d'intérêt public dans le domaine de la culture, de la recherche scientifique, l'éducation ou la gestion des migrations, qui recevront un don, respectivement pour leur mise en valeur ou leur restauration, ou pour leur réalisation. Une fiche de synthèse vous donnera quelques directives générales ; si vous voulez en savoir plus sur le projet à financer, vous pourrez vous inscrire à notre programme et vous recevrez toutes les informations techniques et économiques sans aucune obligation de donation.

Uniquement la demande de visa et de permis de séjour

La section du site pour demander l'assistance sur les procédures de visa d'entrée et de permis de séjour pour les investisseurs.